



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
16 mars 2006

Français
Original: anglais

Sixième Commission

Compte rendu analytique de la 1^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 29 septembre 2003, à 15 heures

Président : M. Baja (Philippines)

Sommaire

Déclaration du Président

Élection du Bureau

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Déclaration du Président

1. **Le Président** dit que si l'ordre du jour comprend de nombreuses questions nouvelles fort intéressantes, certaines questions ne sont toujours pas résolues après des décennies. Il a contacté autant de délégations que possible à la recherche d'idées novatrices et continuera à encourager un dialogue informel pour surmonter les divergences de vues. Il a l'intention de travailler en collaboration étroite avec les Vice-Présidents, les présidents des groupes de travail et les auteurs des projets de résolution pour que la session de la Commission soit productive et fructueuse.

Élection du Bureau

2. *M. Kanu (Sierra Leone), Mme Ramoutar (Trinité-et-Tobago) et M. Becker (Israël) sont élus Vice-Présidents, par acclamation.*

3. *M. Spacek (Slovaquie) est élu Rapporteur par acclamation.*

Organisation des travaux (A/C.6/58/1 et A/C.6/58/L.1)

4. **Le Président** appelle l'attention sur les points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission comme indiqué dans le document A/C.6/58/1 et sur la note du Secrétariat sur l'organisation des travaux (A/C.6/58/L.1).

5. En ce qui concerne la création de groupes de travail, il rappelle que l'Assemblée générale, par sa décision 57/512, a décidé qu'un groupe de travail de la Sixième Commission serait constitué durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, du 29 septembre au 3 octobre 2003, pour poursuivre les travaux menés durant la cinquante-septième session pour élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction. En application de la résolution 56/93 de l'Assemblée générale, le Comité spécial créé pour examiner l'élaboration d'une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction est ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La même formule a été appliquée au Groupe de travail de la Sixième Commission à la session précédente. Le Président dit qu'il croit comprendre que la Commission

souhaite appliquer cette formule au groupe de travail devant être créé à la session en cours et élire M. Gomez Robledo (Mexique) Président de ce groupe de travail.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président** rappelle qu'en application de la résolution 57/28 de l'Assemblée générale, le Comité spécial créé par la résolution 56/89 s'est de nouveau réuni en mars 2003 pour poursuivre l'examen des mesures visant à renforcer la protection juridique dont bénéficie le personnel des Nations Unies et le personnel associé. Il croit comprendre que la Commission souhaite créer un groupe de travail présidé par M. Wenaweser (Liechtenstein) pour poursuivre les travaux du Comité spécial, groupe de travail qui, comme le Comité spécial, sera ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **Le Président** rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/27, a décidé que le Comité spécial créé par sa résolution 51/210, chargé d'élaborer d'urgence un projet de convention générale sur le terrorisme international, poursuivrait si nécessaire ses travaux durant la cinquante-huitième session dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission. Le Comité spécial lui-même a également recommandé la création d'un tel groupe de travail. Le Président propose que la Commission attende pour prendre une décision sur cette question d'avoir pu consulter le Président du Comité spécial.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **Le Président** note que le calendrier proposé au paragraphe 6 de la note sur l'organisation des travaux (A/C.6/58/L.1), qui indique des dates approximatives pour l'examen des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission et fixe au 6 novembre 2003 la date souhaitée pour l'achèvement des travaux, est le résultat de consultations officieuses organisées par le Conseiller juridique. Il croit comprendre que la Commission souhaite adopter le programme de travail proposé, étant entendu que ce programme sera appliqué avec souplesse compte tenu des progrès réalisés par la Commission, qui se prononcera sur les projets de résolutions dès que ceux-ci seront prêts à être adoptés.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **Le Président** dit que le programme de travail qui vient d'être approuvé tient compte de la nécessité d'utiliser au mieux le temps et les ressources disponibles. Durant la cinquante-septième session, la Commission a utilisé le temps et les ressources qui lui étaient alloués à raison de 84 pour cent, au-dessus de la norme fixée par l'Assemblée générale. Toutefois, elle a perdu 17 heures parce que des séances ont commencé en retard ou se sont terminées avant l'heure, et elle peut assurément faire mieux en commençant ses séances à l'heure prévue, en l'absence de quorum si nécessaire, et en étant prête à examiner le point suivant de l'ordre du jour afin d'utiliser le temps qui lui reste à la fin d'une séance. Le Président dit qu'il accueillera avec satisfaction toutes les propositions visant à améliorer les méthodes de travail de la Commission.

La séance est levée à 15 h 35.